Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 36 (1965)

Heft: 11

Vorwort: A la recherche de nouvelles industries

Autor: Association pour la défense des intérêts du Jura

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXVe ANNÉE | Paraît une fois par mois | No 11 Novembre 1965

SOMMAIRE

A la recherche de nouvelles industries
Le Traité de Vienne, Berne et l'Evêché de Bâle — Le rachat du BLS
Quelques industries jurassiennes vues à la loupe — De la restauration collective pour la santé publique — Le marché du travail — Chronique économique

A la recherche de nouvelles industries

Récemment, à la suite d'une rapide enquête, nous avons constaté que de nombreuses communes du Jura bernois, membres de notre association, étaient à la recherche de nouvelles industries.

Pour beaucoup d'entre elles, l'ouverture d'un atelier ou d'une fabrique est même le seul espoir qu'elles ont de pouvoir enrayer la diminution de leur population. Pour d'autres, l'implantation de nouvelles entreprises assurerait un développement normal de la population. Les districts les plus menacés dans leur développement sont celui des Franches-Montagnes, puis celui de Porrentruy. Mais, dans les autres régions, on constate aussi que le taux de progression démographique est inférieur à la moyenne suisse. Seuls, les districts de Delémont (15,5 %), Laufon (14 %), Moutier (11,5 %) et Courtelary (11,3 %) ont depuis 1950 un taux de progression supérieur à celui du canton (10,9 %). Seul, le district de Delémont a une progression supérieure à la moyenne suisse (15,1 %).

Le Jura bernois est donc en perte de vitesse quant à son développement. Cela provient, d'une part, de la diminution constante et très sensible de la population agricole et, d'autre part, d'une industrialisation insuffisante. La population doit trouver de l'occupation dans l'industrie, sans quoi les communes, autrefois entièrement agricoles, se dépeupleront de plus en plus. Leur officier d'état civil enregistrera encore des décès, mais de moins en moins de mariages et de naissances.

Dans l'industrie, on en est au stade de la concentration. Mais cela n'exclut pas que des entreprises en plein développement ouvrent des succursales dans nos régions campagnardes pour des secteurs déterminés de leur production. Plusieurs l'ont déjà fait et avec succès. Elles évitent ainsi les déplacements quotidiens de main-d'œuvre souvent coûteux pour elles ; elles règlent sans difficulté la question des logements ; elles s'assurent une main-d'œuvre nouvelle et fidèle ; elles maintiennent au pays de nombreuses forces qui n'ont plus à chercher leur gagne-pain au loin ; elles assurent le développement harmonieux des localités où elles s'implantent. Tout cela doit être possible pour d'autres aussi, même en période de concentration industrielle. La prospérité du pays jurassien en dépend.

Nous donnons, ci-dessous, par district, les noms des communes qui recherchent de nouvelles industries. La plupart d'entre elles offrent des conditions avantageuses pour les terrains, la main-d'œuvre, l'eau, la force électrique, les impôts. Plusieurs d'entre elles nous ont demandé de ne pas faire mention de ces avantages. Nous accédons d'autant plus volontiers à leurs désirs que les Conseils communaux renseigneront tous ceux qui voudront bien les consulter.

District de Courtelary : Corgémont, Cormoret, Courtelary, La Heutte, Péry, Renan, Romont, Saint-Imier, Sonceboz-Sombeval, Sonvilier, Tramelan, Vauffelin, Villeret.

District de Delémont : Bassecourt, Courfaivre, Courtételle, Delémont, Glovelier, Movelier, Soyhières, Vermes, Vicques.

District des Franches-Montagnes : Le Bémont, Les Bois, Les Breuleux, Montfaucon, Muriaux, Le Noirmont, Les Pommerats, Saignelégier.

District de Laufon : Duggingen, Grellingue, Laufon, Liesberg, Brislach.

District de Moutier : Belprahon, Bévilard, Corcelles, Courrendlin, Court, Crémines, Les Genevez, Lajoux, Loveresse, Malleray, Mervelier, Moutier, Pontenet, Reconvilier, Roches, Saicourt, Sornetan, Souboz, Tavannes.

District de La Neuveville : La Neuveville, Nods, Prêles.

District de Porrentruy : Alle, Beurnevésin, Boncourt, Bonfol, Bressaucourt, Bure, Chevenez, Cœuve, Cornol, Courgenay, Courtedoux, Courtemaîche, Damvant, Fahy, Fontenais, Montignez, Pleujouse, Porrentruy, Réclère, Saint-Ursanne.

Cette liste n'a pas la prétention d'être complète. Il y a d'autres communes encore qui ne refuseraient pas d'examiner avec bienveillance une demande concernant la création d'un atelier ou d'une fabrique. Mais toutes celles qui se sont annoncées désirent vivement fournir un travail régulier à leur population dans l'espoir de pouvoir la conserver et lui procurer une certaine aisance. Nous voulons espérer que leur appel sera entendu. L'ADIJ est disposée à servir d'intermédiaire et procurer aux intéressés les renseignements voulus.

ADIJ.

1815 - 1965

Le Traité de Vienne, Berne et l'Evêché de Bâle

Les commémorations des grands événements historiques offrent l'avantage d'analyser ceux-ci avec le recul du temps, sans passion, en tenant compte de sources variées qui permettent de serrer la vérité de près, de découvrir les causes, de dépeindre les faits et d'en supputer les conséquences.